

**QUARANTE-HUITIÈME SESSION DU
COMITÉ DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS ET ADMINISTRATIONS**
(26-28 juin 2018, Nouméa, Nouvelle-Calédonie)

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : Cohérence institutionnelle et coordination au sein du CORP

(Document présenté par le Secrétariat)

Résumé

1. Le présent document fait le point sur les actions entreprises pour renforcer la cohérence institutionnelle et la coordination au sein du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP), suite à l'analyse des dispositifs régionaux de gouvernance et de financement conduite en 2017 et à la décision prise la même année par les chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum d'inscrire les priorités définies par les dirigeants océaniques au cœur de l'action du CORP et de ses organisations membres.
2. Le 3 avril 2018, les directeurs des organisations membres du CORP se sont réunis à Sydney (Australie) afin d'examiner et d'approuver un ensemble de mesures destinées à donner suite à la décision des dirigeants. Parmi les mesures adoptées (dont on trouvera un résumé à l'annexe A), les directeurs se sont engagés à :
 - tenir une réunion annuelle des directeurs des organisations membres du CORP et des présidents de leurs organes directeurs en vue de l'application d'un programme de travail stratégique à l'échelle du CORP ;
 - permettre au Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique (FIP) d'être représenté aux réunions annuelles des organes directeurs des organisations membres du CORP afin de faire mieux connaître le Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique et les priorités régionales ;
 - constituer un groupe de délégués du CORP chargé d'appuyer la mise en œuvre des priorités régionales, conformément aux instructions données par les directeurs des organisations membres ;
 - élaborer une stratégie de communication pour le CORP.
3. Ces mesures seront mises en œuvre parallèlement à l'élaboration du texte final révisé de la Charte du CORP (sur lequel le CRGA a déjà été consulté), et jetteront les bases d'un plan global de mise en œuvre des décisions prises par les dirigeants océaniques suite à l'analyse des dispositifs régionaux de gouvernance et de financement.

Recommandations

4. Le CRGA est invité à :
 - i. prendre note du point présenté sur les actions entreprises pour renforcer la cohérence institutionnelle et la coordination au sein du CORP ;

- ii. prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que la CPS maintient les priorités définies par les dirigeants océaniques au cœur de son programme de travail et continue d'œuvrer en amont au renforcement de la cohérence institutionnelle et de la coordination au sein du CORP, au service de la concrétisation des principes du régionalisme ;
- iii. prier le Secrétariat de transmettre, hors session, une analyse et des points d'étape sur le programme d'action défini par les dirigeants océaniques et son incidence sur le programme de travail de la CPS ;
- iv. saluer la participation du Secrétariat au mécanisme du CORP et l'engager à poursuivre ses efforts pour améliorer encore les processus connexes.

COHÉRENCE INSTITUTIONNELLE ET COORDINATION AU SEIN DU CORP

Objet

5. Le présent document fait le point sur les actions entreprises pour renforcer la cohérence institutionnelle et la coordination au sein du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP), suite notamment aux décisions adoptées en 2017 par les chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum des Îles du Pacifique (FIP) à l'occasion de leur quarante-huitième Sommet, tenu au Samoa.

Contexte

Le CORP

6. Les dirigeants océaniques ont fondé le CORP en 1988 dans le but premier d'améliorer la coopération, la coordination et la collaboration entre les organisations intergouvernementales œuvrant dans le Pacifique. Le Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique, adopté en 2014, engage les organisations membres du CORP à se concerter pour mener une action collective face aux enjeux prioritaires régionaux, qui s'articule autour de l'offre de conseils stratégiques, de la mise en œuvre de mesures et de l'établissement de rapports d'avancement.
7. Le CORP est présidé par le/la Secrétaire général/e du Forum des Îles du Pacifique. Il se compose actuellement des organisations suivantes : le Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique (FIP), la Communauté du Pacifique (CPS), l'Agence des pêches du Forum (FFA), le Secrétariat du Programme régional océanique de l'environnement (PROE), l'Université du Pacifique Sud (USP), la Pacific Power Association (PPA), le Bureau de la sécurité aérienne dans le Pacifique (PASO), l'Organisation du tourisme du Pacifique Sud (SPTO), et le Programme de développement des Îles du Pacifique (PIDP).
8. En 2016 et en 2017, en application des recommandations formulées à l'issue de l'évaluation du Plan pour le Pacifique et conformément aux instructions données en ce sens par les dirigeants océaniques, le FIP a dirigé la réalisation d'une analyse des dispositifs régionaux de gouvernance et de financement afin d'examiner les possibilités de renforcement de l'action collective sur les questions prioritaires régionales. L'analyse portait particulièrement sur les moyens à mettre en œuvre pour améliorer l'organisation du CORP et le financement des actions axées sur les priorités régionales. Pour épauler le FIP dans cet exercice, un comité de pilotage composé des organisations membres du CORP et des présidents de leurs organes directeurs respectifs a été formé.

Décision des dirigeants océaniques de renforcer la cohérence institutionnelle et la coordination au sein du CORP

9. À l'occasion de leur quarante-huitième Sommet tenu en 2017, les dirigeants océaniques ont examiné, sur avis du Comité des représentants officiels du Forum, l'analyse des dispositifs régionaux de gouvernance et de financement. Sur cette base, ils ont adopté le texte et les décisions ci-après, intégrés à leur communiqué de 2017 :

« Conscients de la nécessité d'assurer la mise en œuvre cohérente des décisions des chefs d'État et de gouvernement du Forum et de remédier au problème de fragmentation de l'aide apportée par les différents acteurs à l'appui du programme d'action régional, les dirigeants confirment qu'ils occupent le sommet de l'architecture régionale et pilotent le choix des priorités et l'affectation des ressources à l'échelle régionale.

Les dirigeants s'engagent à faire en sorte que les gouvernements se mobilisent à tous les niveaux en faveur du régionalisme afin de consolider l'architecture régionale et d'optimiser l'utilisation efficace des ressources, ainsi que les actions et les initiatives régionales, d'inscrire les priorités définies par le Forum au cœur de l'action du CORP et de ses organisations membres, y compris au sein de leurs instances de gouvernance ministérielles et institutionnelles, et d'amorcer un regroupement, piloté par les Membres, des plateformes d'échanges et des processus de définition des priorités de niveau régional. »

Par ailleurs, les Membres :

« donnent instruction au CORP et à ses organisations membres de veiller à rationaliser leurs réunions et les ordres du jour qui s'y rapportent afin de faire avancer le programme d'action du Forum de manière synchronisée, et chargent le président du CORP de travailler en concertation étroite avec les directeurs des organisations du CORP et leurs organes directeurs respectifs afin d'élaborer un plan de mise en œuvre des recommandations précitées et de faire rapport aux dirigeants des progrès accomplis à cet égard. »

Mise en œuvre des décisions des dirigeants

10. Le FIP, en collaboration avec le CORP, coordonne la mise en œuvre des décisions qu'ont adoptées les dirigeants océaniques suite à l'analyse des dispositifs régionaux, lesquelles prévoient notamment l'élaboration d'un plan global de mise en œuvre.
11. Les directeurs des organisations membres du CORP se sont réunis à Sydney, le 3 avril 2018, afin d'examiner et d'approuver un ensemble de mesures destinées à renforcer la cohérence institutionnelle et la coordination au sein du CORP (résumées à l'annexe A), conformément aux décisions prises les dirigeants au sujet du CORP. Parmi les mesures revêtant un intérêt particulier pour le CRGA, les directeurs se sont engagés à :
 - tenir une réunion annuelle des directeurs des organisations membres du CORP et des présidents de leurs organes directeurs. L'objectif de cette réunion annuelle est de promouvoir le renforcement de la gouvernance, de la cohérence et de l'action régionales, grâce à l'ouverture d'un espace d'échanges où les participants : 1) examineront la politique d'ensemble et le contexte dans lequel s'inscrit l'action du CORP ; et 2) confirmeront le programme stratégique opérationnel du CORP pour l'année suivante, en fonction des priorités et des décisions adoptées par les dirigeants et présentant un intérêt pour le CORP. S'il faut encore déterminer les modalités précises de cette réunion annuelle, on sait qu'elle se tiendra probablement au mois d'octobre ou de novembre chaque année, en vue d'appuyer la planification des activités de l'année suivante.
 - faire en sorte que le FIP puisse être représenté aux sessions annuelles des organes directeurs des organisations membres du CORP, afin de promouvoir le Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique, le Communiqué des chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum et les priorités et décisions d'intérêt qui relèvent de ces deux instruments.
 - constituer un groupe de délégués du CORP. Suivant les instructions des directeurs des organisations du CORP, le groupe de délégués est chargé d'épauler ces derniers dans la mise en œuvre d'actions. Pour ce faire, 1) il assure une fonction de contrôle de la gestion et d'accompagnement afin de permettre la mise en œuvre des décisions des directeurs dans l'ensemble des organisations et mécanismes du CORP ; et 2) il fournit des orientations et des conseils afin d'améliorer encore et de renforcer la coordination, la cohérence et la collaboration au sein du CORP. Le groupe de délégués du CORP a tenu sa première réunion le 16 avril 2018.

- élaborer une stratégie de communication à l'échelle du CORP permettant de promouvoir avec stratégie les priorités propres au Pacifique sur la scène mondiale et régionale, en mettant en avant la trame narrative du Pacifique bleu¹, et de favoriser la mutualisation des actions et des impacts à l'échelle du CORP.
12. En plus de concrétiser ces mesures, le FIP travaillera de concert avec les organisations du CORP afin de mettre la dernière main au texte révisé de la Charte du CORP, en vue de son approbation par les dirigeants des pays membres du Forum à l'occasion de leur prochain Sommet, qui se tiendra à Nauru en septembre 2018. Comme indiqué précédemment au CRGA, le texte révisé de la charte du CORP a été élaboré à l'issue d'un examen approfondi réalisé en 2017. La charte révisée favorisera la cohérence institutionnelle et la coordination au sein du CORP de plusieurs manières : elle garantit que la mission et le mandat du CORP s'accordent sur le Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique, elle simplifie ses principes directeurs, et elle définit plus clairement la composition du CORP, ainsi que ses modalités de réunion et de rapport.

Conclusion

13. Mécanisme et partenariat incontournable, le CORP assure une fonction de conseiller et de pilote de la mise en œuvre du programme d'action régional du Forum des Îles du Pacifique. Comme l'a souligné l'analyse des dispositifs régionaux de gouvernance et de financement et ainsi que l'appellent de leurs vœux les chefs d'État et de gouvernement du Forum, des possibilités de renforcement de la cohérence et de la coordination au sein du CORP existent et peuvent être mises à profit. Des mesures sont d'ailleurs prises en ce sens, comme en témoigne le renforcement des relations de travail avec les organes directeurs du CORP en vue de la synchronisation des actions entreprises pour mettre en œuvre le programme d'action des dirigeants océaniques. Ce travail restera déterminant pour la collaboration entre les organisations membres du CORP au cours des années à venir.

Recommandations

14. Le CRGA est invité à :
- i. prendre note du point présenté sur les actions entreprises pour renforcer la cohérence institutionnelle et la coordination au sein du CORP ;
 - ii. prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que la CPS maintient les priorités définies par les dirigeants océaniques au cœur de son programme de travail et continue d'œuvrer en amont au renforcement de la cohérence institutionnelle et de la coordination au sein du CORP, au service de la concrétisation des principes du régionalisme ;
 - iii. prier le Secrétariat de transmettre, hors session, une analyse et des points d'étape sur le programme d'action défini par les dirigeants océaniques et son incidence sur le programme de travail de la CPS ;
 - iv. saluer la participation du Secrétariat au mécanisme du CORP et l'engager à poursuivre ses efforts pour améliorer encore les processus connexes.

¹ Comme l'indique le Communiqué du Forum de 2017, les chefs d'État et de gouvernement sont convenus de construire une nouvelle trame narrative et une identité collective autour du « Pacifique bleu » afin de promouvoir la paix, l'harmonie et la prospérité dans la région. Le Pacifique bleu réaffirme le principe d'une gouvernance partagée de l'océan Pacifique et met l'accent sur l'identité, la géographie et les ressources propres au milieu océanique. Il milite pour une action inspirée des dirigeants et un engagement politique à long terme en faveur d'interventions résolues sur les enjeux cruciaux pour le développement harmonieux de la région.

Annexe A

Retraite et réunion des dirigeants des organisations membres du CORP – Résumé des mesures de renforcement du CORP

Cohérence institutionnelle et coordination au sein du CORP

1. Réunions des directeurs des organisations membres du CORP

Décision	Organisation chef de file
Organiser une réunion des directeurs des organisations membres du CORP dans les six semaines suivant le Sommet annuel des chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum, afin d'examiner et d'approuver les mesures à prendre pour donner suite aux décisions adoptées par ces derniers.	FIP
Tenir une réunion annuelle des directeurs des organisations membres du CORP et des présidents de leurs organes directeurs respectifs.	FIP
S'engager à faire en sorte que le FIP puisse être représenté aux sessions annuelles des organes directeurs des organisations membres du CORP, afin de faire mieux connaître le Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique, le Communiqué des chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum et les priorités et décisions d'intérêt qu'ils adoptent.	FIP, PASO, SPTO, PPA

2. Renforcement des structures opérationnelles du CORP

Constituer un groupe de délégués du CORP chargé de faire avancer les actions stratégiques et opérationnelles conjointes du CORP, conformément aux décisions et aux instructions des directeurs des organisations membres.	FIP (première réunion tenue le 16 avril)
Renforcer la communication et la collaboration au sein du CORP grâce à la création d'une équipe de soutien opérationnel chargée d'épauler le FIP dans sa fonction de secrétariat du CORP.	FIP

3. Amélioration de la lisibilité du Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique

Veiller à insuffler un nouvel élan au Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique en le faisant mieux connaître au sein des organisations membres du CORP et auprès d'autres parties prenantes, afin de favoriser la compréhension du texte et la mobilisation à son égard, au service d'une mise en œuvre efficace.	FIP
---	-----

4. Amélioration de la communication et des relations au sein du CORP

Élaborer une stratégie de communication à l'échelle du CORP afin de permettre à toutes les organisations membres du CORP de mieux s'approprier la trame narrative du <i>Pacifique bleu</i> .	Groupe communication du CORP
S'assurer que la stratégie de communication du CORP comprend les éléments nécessaires pour promouvoir l'image d'une entité stratégique et cohérente lors du quarante-neuvième Sommet du Forum à Nauru, tout en prolongeant la trame narrative du Pacifique bleu et en défendant l'idée que, dans l'ensemble de l'architecture régionale, les gouvernements, à tous les niveaux, doivent assurer une action cohérente à l'appui des priorités arrêtées par les dirigeants	Groupe communication du CORP

(voir recommandations issues de l'analyse des dispositifs régionaux de gouvernance et de financement).	
Élaborer un document commun qui sera soumis à la réunion du Comité des représentants officiels du Forum, tenue en préparation du Sommet du Forum, et au quarante-neuvième Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum, afin de rendre compte des progrès accomplis par le CORP au regard des priorités définies par les dirigeants.	FIP, avec la contribution des organisations membres du CORP